

299/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Sonia FLOCH à Chantal COLLÉOU

Absente : Annick LE GALL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Objet : Budget commune – Fonctionnement - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative et précise que celle-ci ne concerne que la section de fonctionnement et fait suite :

La DM 1 permet de modifier les autorisations budgétaires initiales au chapitre dans le Budget Primitif section fonctionnement de la commune, elle s'équilibre en dépenses et en recettes.

BUDGET COMMUNE - FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre 011	Charges à caractère général Art. 60612 Electricité	-12 000€	Chapitre 013	Atténuations de charges Art. 6419 Remboursement /rémunérations pers.	+13 000€
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés Art. 64118 Pers. tit. Autres indemnités (3000€) Art. 64131 Rémunérations pers. non tit. (13000€) Art. 64132 Pers. non tit. SFT (500€) Art. 64138 Pers. non tit. Primes indem. (-3800€) Art. 6451 Cotisations URSSAF (500€) Art. 6453 Cotisations caisses de retraite (4500€) Art. 6455 Cotisations pr assur. pers. (10500€)	+ 28 100€	Chapitre 75	Autres de produits de gestion courante Art. 75883 Excédents sur op. de gestion	+22 100€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante Art. 657364 Subvention caisse des écoles	- 10 000€	Chapitre 76	Produits financiers Art. 7688 Autres produits financiers	+2 000€
Chapitre 66	Charges financières Art. 66111 Intérêts réglés à échéance	+ 25 000€			
Chapitre 67	Charges spécifiques Art. 673 Titres annulés ex. antérieur	+ 6 000€			
TOTAL		37 100,00 €	TOTAL		37 100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY